

des riches et de ceux qui procurent de l'emploi le fera naturellement. Il paraît par quelques-uns du petit nombre de retours que reçut le Commissaire de l'Enquête sur l'état de l'éducation, qu'il y a dans Québec dix fois autant d'enfants Français qui apprennent l'Anglais, qu'il y en a d'Anglais qui apprennent le Français. Il s'écoulera comme de raison beaucoup de temps, avant que le changement de langue s'étende à tout un peuple, et la justice et la saine politique demandent également que tant que le peuple continuera à faire usage de la langue Française, le gouvernement ne prenne pas, pour les forcer à se servir de la langue Anglaise, des moyens qui, de fait, priveraient la grande masse de la population de la protection des lois. Mais je répète qu'on devrait commencer immédiatement à changer le caractère de la province, et poursuivre cet œuvre avec fermeté, quoique avec prudence ; que le premier objet d'aucun plan qui sera adopté pour le gouvernement futur du Bas-Canada, devrait être d'en faire une province Anglaise ; et que, avec cette fin en vue, l'ascendance ne fût plus de nouveau placée qu'entre les mains d'une population Anglaise. En vérité, c'est une nécessité évidente dans le moment actuel ; dans l'état où j'ai présenté qu'étaient les esprits parmi la population Canadienne Française, non pas seulement pour le présent, mais pour longtemps à venir, ce ne serait, de fait, que faciliter la rébellion, que de leur confier l'entier contrôle sur cette province. Le Bas-Canada doit être maintenant, comme dans l'avenir, gouverné par une population Anglaise ; et ainsi la politique que les exigences du moment nous forcent à adopter est d'accord avec celle que suggère une vue large de l'avancement futur et permanent de la province.

La plupart des plans qui ont été proposés pour le gouvernement futur du Bas-Canada suggèrent, soit comme mesure permanente, soit comme mesure temporaire et transitoire, que le gouvernement de cette province soit constitué sur un pied tout à fait despotique, ou sur des bases qui le mettraient entièrement entre les mains de la minorité britannique. On propose ou de placer l'autorité législative dans un gouverneur, avec un conseil composé des chefs du parti britannique, ou d'imaginer quelque plan de représentation par lequel une minorité, avec les formes représentatives, puisse priver la majorité de toute voix dans la régie de ses propres affaires.

Le maintien d'une forme de gouvernement absolue dans une partie du continent de l'Amérique Septentrionale, ne pourra jamais durer longtemps sans exciter dans les E.-U. un sentiment général contre un pouvoir dont l'existence serait assurée par des moyens si odieux au peuple ; et comme je regarde comme un point très-important de préserver la présente sympathie générale des Etats-Unis envers la politique de notre gouvernement dans le Bas-Canada, je serais fâché que ce sentiment fut remplacé par un autre qui, s'il prédominait parmi le peuple, devrait s'étendre aux provinces environnantes. L'influence d'une telle opinion opérerait non seulement avec beaucoup de force sur la population Française entière, et maintiendrait parmi elle la conscience d'un tort et une détermination de résister au gouvernement, mais produirait un mécon-